

COMMUNE DE BIGUGLIA**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal****DU 24 juillet 2020**

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	24	29

L'an deux mille vingt, le vingt quatre juillet à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : Le 20 juillet 2020

Secrétaire de séance : MASSONI Marilyn

Présents : GIABICONI Jean-Charles – Tomasi Noël – BELTRAN Muriel – RAO Frédéric – GAROBY Maria - GIGON Patrick – PINDUCCI Marjorie – LEONELLI François – MASSONI Marilyn – MACRI Thérèse – VALDRIGHI Jean-Pierre – BENIGNI Patricia – EIDEL-GUIDICELLI Patrick – RISTICONI Jacqueline – POLI Paul – GIORDANO Pascale – CAPPELLARO Jérôme – OLIVESI Laetitia – TOTH Pascale – LOPES-BARROSO Jessica – LUCCHETTI François-Marie – BENIGNI Dominique – RISTICONI Georges – ALBERGHI Ariane.

Absents excusés : CRUCIANI Christelle (donne pouvoir à ALBERGHI Ariane) – DEGERINE Antoine (donne pouvoir à TOMASI Noël) – POLI Paul (donne pouvoir à LEONELLI François) – RACHID Mustapha (donne pouvoir à GIGON Patrick) – SAROCCHI Marie-Noëlle (donne pouvoir à EIDEL-GUIDICELLI Patrick).

Délibération N° 26 -24-07-20**Adhésion de la commune à la Charte de la langue Corse**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la Collectivité de Corse a élaboré une Charte de la langue Corse. Cette charte fixe les engagements, principes et actions à mettre en place au niveau de la commune pour atteindre des objectifs.

Les communes adhérant à cette charte s'associent ainsi au processus collectif qui se veut donner à la langue Corse sa pleine dimension au sein de notre société.

Le Maire demande au conseil de se prononcer en faveur de l'adhésion de la commune à la charte.

Le Maire expose le contenu de la charte,

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

DECIDE

- D'adopter la Charte de la langue Corse.

VOTE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Mairie de Bastia
02B-212000376-20200807-26-24-07-20-DE
Date de télétransmission : 07/08/2020
Date de réception préfecture : 07/08/2020

